

Paris le 5 septembre 2023



# NOUS SOMMES LA DGFIP



Suppressions d'emplois, restructurations incessantes, missions malmenées, dégradations des conditions de travail, carrières bloquées, mutations empêchées, transferts ou créations de missions nouvelles, crise sanitaire... et pourtant **forts de notre attachement au service public républicain, l'engagement des agents de la DGFIP ne se dément pas. Nous sommes chaque fois au rendez-vous ! Ce 12 septembre 2023 s'engage, après deux ans d'attente, une négociation avec la DG sur notre régime indemnitaire.** la Direction générale doit maintenant prendre le temps et se donner les moyens de reconnaître enfin que la seule richesse de la DGFIP est l'investissement de ses agentes et de ses agents. **C'est elle qui, aujourd'hui, a rendez-vous avec les agents.**

## **RECONNAITRE L'ENGAGEMENT DES PERSONNELS DE LA DGFIP EST UNE URGENCE. ELLE PASSE PAR UNE REVALORISATION PÉRENNE IMMÉDIATE DE LA RÉMUNÉRATION POUR TOUS !**

- Parce que notre pouvoir d'achat a fondu depuis 20 ans (notamment à cause du gel de la valeur du point d'indice -base de calcul de nos salaires- et l'accélération de l'inflation > 7 %).
- Parce que les 2 dernières maigres augmentations du point d'indice (3,5 % et 1,5%) ne compensent pas ce décrochage.
- Parce que d'autres secteurs de la Fonction publique ont, ou vont, bénéficier de revalorisations ... alors que nous, DGFIP, supportons les suppressions d'emplois (3 milliards d'euros d'économie) au prix d'une surcharge de travail, de restructurations incessantes et d'un accroissement des charges de travail !
- Parce que le régime indemnitaire DGFIP représentant environ le tiers de notre rémunération n'a connu que des revalorisations limitées et sectorielles.

## **ALORS, JUSQU'A QUAND DEVRIONS-NOUS ACCEPTER DE RESTER AU BORD DE LA ROUTE SALARIALE ?**

Nous, agents de la DGFIP, avec le soutien de Solidaires Finances publiques, CGT Finances publiques, F.O.-DGFIP et l'alliance Cfdt CFTC Finances publiques revendiquons, pour nos salaires, une véritable augmentation de la valeur du point d'indice et son indexation sur l'inflation, ainsi que :

### **POUR NOS RÉGIMES INDEMNITAIRES :**

- La revalorisation à 200 € mensuels avec application du taux normal de pension civile de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (inchangée depuis 2017 ! ) ;
- La revalorisation de la valeur du point ACF (inchangée depuis 2009 ! ) ;
- L'attribution de 40 points d'ACF pour l'ensemble des personnels ;
- La revalorisation de la prime de rendement (inchangée depuis 2017 ! ) ;
- Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite y compris pour les cadres intermédiaires ;
- La revalorisation à 50 € mensuels et le déplafonnement de l'allocation journalière forfaitaire de télétravail ;
- La revalorisation substantielle des remboursements de frais ;
- L'adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFIP.

**LA CONSTRUCTION D'UN RAPPORT DE FORCE EST INDISPENSABLE POUR QUE CES REVENDICATIONS LÉGITIMES ABOUTISSENT !**

**SIGNONS MASSIVEMENT LA PÉTITION**

